

Des viticulteurs s'intéressent à l'énergie éolienne

ENVIRONNEMENT

Les caves coopératives de Lézignan-Conilhac, Escales-Tourouzelle et Montbrun se sont associées au sein d'une société pour développer trois parcs éoliens sur leurs communes. Adossés à l'opérateur qui exploite le parc éolien du Cers, sur Conilhac, les viticulteurs veulent placer la transition énergétique au cœur des enjeux du développement du territoire.

On est loin de l'aboutissement concret du projet. Les dossiers n'ont même pas franchi le seuil de l'instruction administrative. Mais l'idée mise en œuvre par la Société de développement économique du Lézignanais (Sodel) est pour le moins novatrice dans le domaine des énergies renouvelables. Car ses associés sont les trois caves coopératives de Lézignan-Conilhac, Escales-Tourouzelle et Montbrun et leurs adhérents, bien décidés à agir dans la production d'électricité verte, issue de trois parcs éoliens. Leur philosophie est simple : « Le vent fait partie de l'une de nos richesses. On voit beaucoup de choses se réaliser sans forcément que les acteurs du territoire y soient associés alors autant que des projets se montent avec nous, avec le territoire, de façon partagée : c'est l'esprit des coopératives d'ailleurs. Et puis cela permettrait de nous diversifier dans une période difficile pour

nos entreprises. Les bénéfices que l'on pourrait en tirer permettraient de consolider nos structures », insiste Julien Sendrous,

« **Instaurer le dialogue, ouvrir largement l'information.** »

président du Chai des vigneron, cave coopérative de Lézignan-Conilhac, et président de la Sodel. Bien évidemment, les vigneron de ces quatre communes ne sont pas des opérateurs dans le domaine des énergies renouvelables. C'est la raison pour laquelle ils se sont adossés à un partenaire. Et pas n'importe lequel : EOS-Ner, géant de l'énergie verte en Europe, qui gère depuis 2003 le parc éolien du Cers sur Conilhac. « Nous avons choisi EOS-Ner car ils ont une philosophie



EOS-Ner exploite le parc éolien du Cers, à Conilhac, depuis 2003.

PHOTO CAELLE GUÉANT

que certains opérateurs français n'ont pas. En plus de leur expertise, on a vu comment ils fonctionnent sur le parc du Cers et comment ils ont procédé dans le repowering (*) qui a été inauguré en 2022 », souligne encore Julien Sendrous. Une philosophie qui s'appuie également sur une large concertation, bien en amont de l'élaboration des projets. Ce que confirment Charlotte Coppier et Susie Haas, de la société Sepale, assistant à la maîtrise d'ouvrage en développement de projet pour la Sodel et EOS-Ner : « Nous avons mis en place une large démarche de concertation en venant à la rencontre des habitants des différentes communes au cours de permanences. Nous avons également distribué des questionnaires (nous en avons récolté 150) et répondons à toutes les inter-

rogations. Des comités de pilotage se tiennent également avec l'intercommunalité, les communes et les caves, bien sûr, pour co-construire les projets en phase avec le territoire et tenir tout le monde au courant des avancées. L'idée est avant tout de porter des projets par et pour le territoire, d'ouvrir largement l'information et d'instaurer un dialogue. EOS-Ner répond ici à une demande du territoire ».

Trois sites retenus

Trois sites ont été retenus sur les quatre communes : la Plagne (entre Escales et Conilhac), la Picarelle (Montbrun) et les Pigeonniers (Tourouzelle). Chacun d'entre eux pourrait accueillir entre 4 et 6 éoliennes pour une production totale de 10 à 15 mégawatts par projet. Le premier d'entre eux, si tout se

déroule sans embûche, pourrait partir en instruction en 2024 et sortir concrètement de terre dans cinq ans.

D'ici là, la Sodel et EOS-Ner poursuivront leurs réunions d'information pour plus de concertation, que ce que la loi n'impose réglementairement à ce jour. « Nous nourrissons une ambition, souligne encore Julien Sendrous, faire du vent, cette ressource naturelle durable, une source de retombées économiques complémentaires pour notre économie locale et pour les caves. Cette adaptation indispensable vers la transition énergétique est aussi gage de renforcement de l'identité agricole et culturelle de la viticulture. Le monde agricole prend aujourd'hui toute sa place dans la transition énergétique ». Une place forcément justifiée dans un pays à la traîne en matière d'énergies décarbonées et qui a décidé d'en accélérer la production.

Arnaud Chabé

> (*) Le parc éolien du Cers est passé de 10 à 5 éoliennes pour 50 % de capacité de production supplémentaire. L'élimination des déchets (retrait du béton des anciennes fondations et des câbles souterrains, recyclage des pales et des composants de l'éolienne) et la réhabilitation du site ont unanimement été qualifiées d'exemplaires.